

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 38 (1976)
Heft: 9

Rubrik: Tarifs indicatifs pour les récoltes de 1976 : à l'intention des groupements régionaux de propriétaires de moissonneuses-batteuses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tarifs indicatifs pour les récoltes de 1976

à l'intention des groupements régionaux de propriétaires de moissonneuses-batteuses

Remarque d'ordre général: Les conditions existant entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, entre le Plateau et les Préalpes, sont si différentes qu'il n'est pas possible d'établir des tarifs valables pour toute la Suisse.

Les tarifs publiés ci-dessous peuvent être adaptés aux conditions régionales.

1. Moissonnage-battage à partir d'une surface minimale de 1 ha (sans ficelle)

Froment, orge, avoine (seigle)	Fr./a 3. —
Colza, épeautre, seigle à paille longue	Fr./a 3.20
Maïs	Fr./a 3.80
Maïs, en un seul passage, déchiquetage de la paille compris	Fr./a 4.50
Hache-paille ou déchiqueteuse en location (sans tracteur)	Fr./a 1. —
Féverolets	Fr./a 3.40
Colza et trèfle (ramassage-battage)	Fr./a 3.40
Battage de gerbes en moyettes: tarif à fixer selon la superficie du champ.	
Battage à poste fixe (en dehors des heures réservées au moissonnage-battage) Fr. 70.— à Fr. 100.— par heure.	

Rabais (maïs excepté)

Lorsque la moissonneuse-batteuse effectue la récolte sur toutes les parcelles d'une exploitation plantées en céréales, un rabais est accordé si leur superficie globale dépasse 3 ha et s'il y a moins de 4

à 5 parcelles. Ce rabais est de 3% et il peut aussi être accordé si le montant de la facture dépasse Fr. 1500.—. La location des chars à grain peut être comptée à part.

Suppléments

Pour le fauchage de parcelle de céréales versées ou en pente ou encore envahies de mauvaises herbes, ainsi que pour les petites parcelles, des suppléments peuvent être demandés.

2. Ramassage-pressage à haute densité

(balles ne dépassant pas 90 cm)	
ramasseuse-presse (à moteur auxiliaire)	
sans tracteur:	par balle 0.50
ramasseuse-presse (sans moteur auxiliaire)	
avec tracteur:	
— au-dessus de 1000 balles	par balle 0.60
— 500 à 1000 balles	par balle 0.65
— au-dessous de 500 balles	par balle 0.70

Ramasseuse-presse en location

(ficelle comprise)	par balle 0.50
--------------------	----------------

3. Récolte du maïs en épis

Fr./a 3.70 à 4.20

4. Cueillette-broyage-changement d'épis de maïs

en un seul passage Fr./a 4.60 à 5.20

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture — ASETA

Les Présidents des groupements régionaux de propriétaires de moissonneuses-batteuses.

Les chars automoteurs (motochars) peuvent aussi capoter

par J. Hefti, Service consultatif pour la prévention des accidents dans l'agriculture (BUL), Brougg (1ère partie)

Au cours d'une visite effectuée dans une exploitation agricole du canton d'Appenzell — région de collines — quelqu'un souleva à un moment donné la question de l'utilité du char automoteur. Nous avons

demandé à ce propos à un paysan montagnard s'il avait déjà fait une chute avec le sien. Voici ce qu'il répondit: «Regardez donc ce véhicule de près. Sa voie est très large, il a des roues jumelées et son